

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 13 avril 2021, à 19 h 30, via la plateforme Teams, à laquelle il y a quorum.

**Membres présents :**

Madame Magali Émond, présidente  
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente  
Monsieur Jean-François Lévesque  
Madame Valérie Beaulieu  
Monsieur Claude Beaulieu  
Monsieur Guy Dumont  
Monsieur Jonathan Lord  
Madame Karine Malenfant  
Madame Martine Riou  
Monsieur Dominique Viel  
Madame Valérie Potvin  
Monsieur Denis Bastille  
Madame Martine Paradis  
Madame Nadine St-Onge  
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)  
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)  
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

**Membres absents :**

Madame Julie Martin

**1. MOT DE BIENVENUE**

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**

---

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

**3. CA 2021-04-0042 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Guy Dumont **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Parole du public
5. Approbation du procès-verbal du 9 février 2021
6. Suivis au procès-verbal

7. Informations de la direction générale
  - 7.1 Enjeux stratégiques
  - 7.2 Décisions du directeur général
  - 7.3 Suivi des projets de construction pour l'année scolaire 2020-2021
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024
10. Liste des écoles et actes d'établissement 2021-2022
11. Renouvellement de l'entente de services financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
12. Acte de servitude à intervenir avec la Municipalité de Saint-Modeste – Autorisation de signature
13. Demande de délégation pour l'octroi des contrats du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'école Saint-Modeste (projet RM-2019-133)
14. Questions diverses
15. Levée de la séance

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **4. PAROLE AU PUBLIC**

Madame Natacha Blanchet, présidente du Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (SEGP), et monsieur Francis Létourneau, enseignant au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir, sont présents afin d'informer les membres du conseil d'administration de la réalité de la formation professionnelle. La présentation se divise en cinq (5) volets : les programmes en difficulté, les enseignants mis en disponibilité, la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et de ses enseignants et le témoignage d'un enseignant.

Un suivi écrit sera fait par le conseil d'administration.

#### **5. CA 2021-04-0043 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FÉVRIER 2021**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** le procès-verbal du 9 février 2021 tel que présenté.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi au procès-verbal.

#### **7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES**

###### Stade Premier Tech :

Le directeur général informe les administrateurs que le centre de services scolaire est en attente de propositions pour la gestion du Stade Premier Tech.

###### Transport scolaire 2021-2022 :

Le directeur général informe les administrateurs que le comité du transport scolaire tiendra une rencontre dans la semaine du 30 avril 2021 afin d'envisager des solutions concernant le transport du midi pour l'année scolaire 2021-2022.

### Attractivité et rétention du personnel :

Le directeur général informe les administrateurs que, à la suite d'une recommandation du comité de répartition des ressources appuyée par le comité consultatif de gestion, il y aura ajout en services TES/PEH pour assurer un service et une stabilité dans les établissements et pour offrir des postes permanents au personnel.

### Priorité pour l'an prochain :

Le directeur général informe les administrateurs que la priorité pour l'an prochain sera de se pencher sur le plan d'effectifs des professionnels.

## **7.2 CA 2021-04-0044 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises.

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE**, il est proposé par Claude Beaulieu :

**QUE** le conseil d'administration approuve l'ensemble des décisions prises par le directeur général.

*Adoptée à l'unanimité.*

## **7.3 SUIVI DES PROJETS DE CONSTRUCTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Le tableau de suivi concernant les projets immobiliers pour l'année scolaire 2020-2021 est déposé pour information.

## **8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS**

Voici les différents suivis et travaux effectués par les différents comités du conseil d'administration :

### Comité de gouvernance et d'éthique :

- Deux rencontres ont eu lieu (février et mars);
- Les membres doivent compléter la formation de l'ENAP avant le 15 juin;
- L'évaluation de l'efficacité des rencontres se fera à chaque deux rencontres et lors d'un huis clos statutaire;
- La révision des politiques et règlements suivants est en cours et la consultation publique se fera en juillet pour une adoption en août :
  - Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école;
  - Politique sur la révision d'une décision concernant un élève;
  - Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;
- Il a été convenu de prévoir une révision aux cinq (5) ans des politiques et règlements. Une priorisation des révisions sera établie dans le but d'éliminer ce qui est caduc;
- Le dépôt du projet de Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs;
- L'ajustement du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs se fait en continu;
- L'analyse d'une plainte et du processus a été faite; tout était conforme aux règles.

Comité de vérification :

- Appropriation importante à faire sur le processus budgétaire;
- Recommandation pour le conseil d'administration : choisir l'institution financière : le comité recommande le scénario 2, où les frais mensuels sont de 160 \$ et amène un revenu additionnel de 10 000 \$;
- La prochaine rencontre aura lieu en avril avec les auditeurs externes pour l'explication du processus d'audit comptable.

Comité des ressources humaines :

- Appropriation des dossiers : présentation du service, du planificateur de relève, du référentiel des directions d'établissement;
- Prochaine rencontre : recommandation à venir.

**9. CA 2021-04-0045 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2024**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

**CONSIDÉRANT** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire 2021-2024 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de cette consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Dumont et résolu :

**D'ÉTABLIR** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2021-2024, conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

**10. CA 2021-04-0046 LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer annuellement, compte tenu du plan triennal, la liste de ses écoles et de ses centres et leur délivrer un acte d'établissement;

**CONSIDÉRANT** le projet de liste des écoles et des centres du centre de services scolaire 2021-2022 et le projet d'actes d'établissement 2021-2022 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les résultats de cette consultation;

**IL EST PROPOSÉ** par Martine Riou et résolu :

**DE DÉTERMINER** la liste des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2021-2022 conformément au document déposé;

**DE DÉLIVRER** les actes d'établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2021-2022 conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

**11. CA 2021-04-0047 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES FINANCIERS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a retenu les services de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup – Desjardins Entreprises pour ses affaires bancaires, selon les termes d'un contrat d'une durée de trois (3) ans (résolution n° CC 2018-02-3727);

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup – Desjardins Entreprises est échu depuis le 28 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* stipule, à l'article 37, qu'un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service des ressources financières, monsieur Claudel Gamache, a présenté le 23 février 2021, le résultat de ses démarches et les conditions du renouvellement du contrat aux membres du comité de vérification, lesquels ont recommandé la reconduction du contrat pour une période de trois (3) ans;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Dumont et résolu :

**QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup retienne les services de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup – Desjardins Entreprises pour ses affaires bancaires, selon les termes d'un contrat d'une durée de trois (3) ans, prenant effet le 1<sup>er</sup> mars 2021, et autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, et le directeur du Service des ressources financières, monsieur Claudel Gamache, à signer le contrat.

*Adoptée à l'unanimité.*

**12. CA 2021-04-0048 ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a autorisé, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, le directeur général à lancer les appels d'offres auprès des entrepreneurs pour la réalisation des travaux du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'école Saint-Modeste (projet RM-2019-133) (résolution n° CA 2021-01-0035);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont prévus débiter à l'été 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école aura besoin d'un accès aux terrains de la municipalité nommés précédemment, et ce, pendant et après les travaux de construction;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour permettre de faciliter la circulation dans le secteur arrière de l'école, la municipalité a entrepris des démarches afin d'acquérir de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Modeste une bande de terrain (lot 6 403 728) longeant le terrain de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** cette bande de terrain sera utilisée par les élèves pour circuler à l'arrière de l'école et par le centre de services scolaire pour son fonctionnement, notamment pour ses opérations de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire a fait valider le projet de servitude par un conseiller juridique et qu'il est actuellement en démarche pour y faire apporter les ajustements requis;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-François Lévesque et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer le document notarié pour la servitude ci-dessus mentionnée, pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup.

*Adoptée à l'unanimité.*

**13. CA 2021-04-0049 DEMANDE DE DÉLÉGATION POUR L'OCTROI DES CONTRATS DU PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-MODESTE (PROJET RM-2019-133)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a autorisé, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, le directeur général à lancer les appels d'offres auprès des entrepreneurs pour la réalisation des travaux du projet (projet RM-2019-133) (résolution n° CA 2021-01-0035);

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour la réception des soumissions est prévue le 20 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est financé en partie par une aide financière d'ajout d'espace (mesure 50511) et en partie avec les budgets « Maintien d'actifs immobiliers » (mesure 50620) du centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) doit confirmer les montants finaux de ces deux modes de financement seulement après l'ouverture des soumissions, selon sa procédure en place;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit recevoir l'approbation ministérielle avant de pouvoir conclure le contrat, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de débiter la construction des travaux dans les meilleurs délais;

**IL EST PROPOSE** par Claude Beaulieu et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme et à signer tout autre contrat à venir en lien avec ce projet, en conformité avec les budgets confirmés par le MEQ;

**D'AUTORISER** la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ce projet, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur des contrats.

*Adoptée à l'unanimité.*

**14. QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

15. **CA 2021-04-0050 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 52)**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-François Lévesque et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

*Adoptée à l'unanimité.*

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond